

Délibération du Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Le Havre Normandie ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Le Havre Normandie

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Délibération n°2937/2025/GRH Domaine : Gestion des ressources humaines

Le Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie réuni en formation plénière le 11/12/2025 délibère sur :

Article 1er:

Le Conseil d'administration est réuni afin d'émettre un avis dans le cadre de la procédure spécifique prévue à l'article 46-1 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984.

Article 2:

Dans le cadre de la campagne d'emplois 2026, le Conseil d'administration émet un avis favorable à la transformation d'un support de maître de conférences en section 05, permettant la nomination du Président, en qualité de professeur des universités en section 05, rattaché à la Faculté des affaires internationales et au laboratoire EDEHN, sous réserve que le candidat figure sur la liste arrêtée par le jury composé par le ministère.

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

Pedro LAGES DOS SANTOS

Adoption à l'unanimité

